

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Erik Tardif

<https://www.cadre21.org/membres/6eb3620fcdc80d27a5bebb9b>

Date d'obtention : 2022-10-16 21:02:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de suivre la démarche afin d'être le plus méthodique et de respecter les élèves impliqués dans ce genre de situations.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais travailler en lien avec mes intervenants et de bien suivre les étapes pour ne pas avoir de jugements biaisés ou d'intervenir d'une manière moins adéquate.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il faut vraiment être à l'écoute et dans le respect de la vie privée. Ne pas vouloir avoir tous les détails uniquement ceux qui sont requis dans le protocole SEXTO.